

1.2. Les apports du capital pendant la création.

1.2.1. Règles juridiques

La société anonyme constitue le gage exclusif des créanciers, les actionnaires (≥ 5) n'étant tenus qu'à concurrence de leurs apports.

Les apports constituent dans le bien (somme d'argent, construction, terrain, fonds de commerciale...) dont les associés transfèrent la propriété ou la jouissance à la société, et en contrepartie ils reçoivent des parts sociales ou des actions.

Le capital minimum d'une société anonyme de 300000 DH, ce capital doit être intégralement souscrit et libéré du quart ($\frac{1}{4}$) au moins pour les apports en numéraire, et les actions représentant les apports en nature doivent être libérées intégralement.

Les apports peuvent être :

- Apports en numéraire : c'est à dire, en argent au nom de la société.

- Apports en nature : l'associé apporte un bien autre que l'argent : terrain, immeuble, matériel de fabrication, stock de M 1^{ère}, créances sur clients...

- Apports en industrie : l'associé met à la disposition de la société, des connaissances techniques, son travail, ses sources.

Mais étant donné, que c'est difficile d'évaluer ces derniers apports, ils ne font pas partie du capital social, seuls les apports en numéraire et les apports en nature forment le capital social (cas de la société anonyme de SARL).

En échange, des apports en industrie, les associés n'ont pas pour contre partie des parts sociales ou actions, mais ils ont droit à une partie des bénéfices de la société.

1.2.2. Promesse et réalisation des apports

1.2.2.1. Apports intégralement libérés à la constitution « Réalisations immédiate des apports. »

A- Apports purs et simples :

Ce sont des apports faits par un associé ou un actionnaire sous forme d'éléments actifs seulement, c'est à dire des apports qui ne s'accompagnent pas de dettes qui seront prises en charges par la société.

Exemple 1: Apports en numéraire

Le 2/1/2002, la société anonyme Bêta est constituée au capital de 300.000 DH divisé en 3000 actions de numéraire de nominal 100 DH, à libérer intégralement, par versement au compte bancaire, ouvert au nom de la société.

Répartition des souscriptions :

Souscripteur	Nbre Actionnaire	Montant à libérer à la constitution	Montant versé
A	600	600 x 100= 60000	60.000
B	600	60.000	60.000
C	600	60.000	60.000
D	600	60.000	60.000
E	600	60.000	60.000
	3.000 action	300.000	300.000

Le 8/1/2002, la société règle par chèque les frais de constitution de 7000DH.

TAF: -passer les écritures de constitution de la société Bêta (journal)

- Etablir le bilan au 8/1/2002

Solution :

1°) le journal

2 / 1 / 2002			
3462	A. K.S.A.N.Versé	300.000	
1111	Capital social		300.000
	Promesse d'apports		
	d		
5141	Banque	300.000	
3462	A.K.S.A.N.Versé		300.000
	Réalisation des apports		
8 / 1 / 2002			
2111	Frais de constitution	7.000	
5141	Banque		7.000
	Chèque n°.....		

2°) le Bilan :

Actif	Bilan de Bêta au 8 / 1 / 2002		Passif
Frais préliminaire	7.000	Capital social	300.000
		(-) Actionnaire capital souscrit non appelé...	- 0 -
Banque	293.000	capital appelé dont verse: 300.000	300.000
Total	300.000	Total	300.000

* Capital social (1111) : il représente, la valeur nominale des actions ou des parts sociales, c'est à dire les apports effectués par les associés lors de la constitution de la société.

* Actionnaire, capital souscrit non appelé (1119) : ce compte, a un solde débiteur, qui viendra s'il y'a lieu pour diminuer le poste 111.

* Capital social ou personnel : ce compte représente la créance de la société sur les associés, il doit apparaître au passif en soustraction du montant du capital social.

Ce compte n'est utilisable que lorsque le capital social n'a pas été entièrement appelé et libéré.

Actif	Bilan	Passif
	Capital social	= (+)
	(capital souscrit)	
	<u>Moins</u> Actionnaire capital	(-)
	souscrit, non appelé	
	Capital appelé :	
	dont versé	=

Exemple 2: **Apports en numéraire / Apports en nature**

La société Alpha, est fondée, le 1/2/2002, au capital de 1.000.000 DH divisé en actions de 100 DH. Les apports sont constitués par :

– Apports en numéraire pour 400.000 DH.

– Apports en nature comprenant :

Immeuble estimé à	:	100.000 DH.
Terrain	:	50.000DH.
Fonds commercial	:	350.000 DH.
Marchandises	:	100.000 DH.

– Les versements en espèces sont versés en espèce au compte bancaire de la société.

– Les frais de constitution s'élèvent à 8500 DH sont réglés par chèque bancaire.

TAF:

- Journaliser les opérations de constitution de la société Alpha.
- Etablir le bilan au 1/2/2002.

Solution :1°) le journal :

1 / 2 / 2002			
3462	A.K.S.A.NON VERSÉ	1.000.000	
1111	Capital social		1.000.000
	Souscription du capital		
	d°		
2230	Fonds commercial	350.000	
2310	Terrain	50.000	
2321	Bâtiment	100.000	
3111	Marchandises	100.000	
5141	Banque	400.000	
3462	A.K.S.A.NON VERSÉ		1.000.000
	libération de 6000 actions en nature et 4000 actions en numéraire		
	d°		
2111	Frais de constitution	8.500	
5141	Banque		8.500
	Chèque n°.....		

2°) le Bilan au 1/2/2002 de la société:

Actif	Bilan de Alpha au 1 / 2 / 2002		Passif
Frais préliminaire	8500	Capital social	1.000.000
Fonds commercial	350.000	moins	
Terrain	50.000	actionnaire capital	- 0 -
Construction	100.000	souscrit non appele	
Marchandise	100.000	capital appelé	1.000.000
Banque	391.500	dont versé	
Total	1.000.000	Total	1.000.000

B- Apports mixtes : apports purs et simples/ Apports à titre onéreux

Les apports à titre onéreux, constituent en augmentant de la société en création à prendre en charge les dettes d'un associé ou d'un actionnaire.

En effet, lorsque les apports à titre onéreux existent, ils se font en même temps que des apports à titre pur et simple.

Les apports mixtes sont des apports considérés comme effectués :

- à titre onéreux pour la partie correspondant aux dettes reprise.
- à titre pur et simple pour la partie correspondant aux éléments d'actif apportés.

L'apport net de l'associé est dans ce cas égal à la différence entre les éléments d'actif qu'il apporte et les dettes qu'il fait assurer à la société.

Exemple :

Le 1/1/2002, la société Bêta a été constitué au capital de 300.000 DH, composé de 3000 actions de 100 DH, par transformation de l'entreprise individuelle « ABC ».

Le bilan de l'entreprise « ABC » au 31/12/2001 avant liquidation, se présentait ainsi :

Actif	Bilan de ABC au 31 / 12 /			Passif	
Frais préél.	5.000	2000	3000	Capital	78.000
Construction	80.000	20.000	60.000	F/rs	25.000
Marchandise	12.000	-	12.000		
Client	15.000	-	15.000		
Banque	13.000	-	13.000		
Total	125.000		103.000		103.000

La société anonyme Bêta, reprend les éléments de l'actif et du passif, après évaluation. L'évaluation des éléments d'actif de l'entreprise ABC, en liquidation, est la suivante :

– Fonds commercial	: 10.000 Dhs.
– Construction	: 60.000 Dhs.
– Stock de marchandise	: 12.000 Dhs.
– Créances clients	: 15.000 Dhs.
– Banque	: 13.000 Dhs.

La société Bêta prendra en charge la dette de « ABC »

- Les autres actionnaires apportent 215.000 DH par versement au compte bancaire de la société.

- Les frais de constitution de 9000 DH ont été réglés par chèque bancaire.

TAF: 1/ Journalisation des opérations de constitution de la société Bêta.

2/ Bilan au 1/1/2002.

Solution :

- Evaluation des apports en nature :

Fonds commercial	:	10.000 DH
Construction (Bâtiment)	:	60.000 DH
Marchandises	:	12.000 DH
Clients	:	15.000 DH
Banque	:	13.000 DH
Apports mixtes	=	110.000 DH
Apports à titre onéreux (dettes)	:	25.000 DH
Apports purs et simples (Apports Nets)	=	85.000 DH

- Calcul du nombre d'actions remises en contre partie des apports en nature

Le journal :
$$= \frac{85.000}{100} = 850 \text{ actions}$$

1 / 2 / 02			
3462	A.K.S.A.Non versé	85.000	
3462	A.K.S.A.Non versé	215.000	
1111	Capital social		300.000
	Promesse d'apport		
	d°		
2230	Fonds commercial	10.000	
2321	Bâtiment	60.000	
3111	Marchandises	12.000	
3421	Clients	15.000	
5141	Banque	13.000	
4411	Fournisseurs		25.000
3462	A.K.S.A.Non versé		85.000
	(Apports mixtes)		
	d°		
5141	Banque	215.000	
3462	A.K.S.A.Non versé		215.000
	libération de 2150 actions en numéraire		
	d°		
2111	Frais de constitution	9.000	
5141	Banque		9.000
	Chèque n°		

- Le Bilan au 1/1/2002 de la société Bêta :

Actif	Bilan de Bêta au 1 / 1 / 2002		Passif
Frais préél.	9.000	Capital social	300.000
Fonds commercial	10.000	<u>moins</u>	
		actionnaire capital	
Construction	60.000	souscrit non	- 0 -
Marchandise	12.000	capital appelé,	300.000
		dont versé 300.000	
Clients	15.000	Fournisseur	25.000
Banque	219.000		
Total actif	325.000	Total passif	325.000

Récapitulons :

Les apports des actionnaires constituent le capital de la société, ces apports peuvent être composés :

- d'apports en numéraire,
- d'apports en nature : bien meubles ou immeubles.

Sur le plan fiscal, on distingue :

-Les apports purs et simples : ce sont des apports contre lesquels l'apporteur reçoit des actions.

-Les apports à titre onéreux : ce sont des apports accompagnés de la reprise, par la société, de dettes.

-Les apports mixtes : ce sont des apports comprenant des apports purs et simples et des apports à titre onéreux.

Les apports mixtes sont rémunérés pour partie par des actions, et pour partie par la reprise des dettes...

En définitif, seuls les apports purs et simples qui sont rémunérés par des actions et composent donc le capital de la société anonyme.

Schéma d'enregistrement comptable

Opération	Actif		Passif	
	3462 AKSANV		1111 Capital social	
Promesse d'apport		(1) X		X (1)

	3462	Cpte actif	Cpte de dette
Libération des apports intégrale	(*) X	(2) X	
	X	X+Z	Z

$$X + Z = (X + Z)$$

1.2.2.2 Apports partiellement libérés à la constitution « Réalisations successives des apports. »